

AVIS À LA CLIENTÈLE

Programme d'aide à la production pour le long métrage de fiction – secteur privé, Volet 1,1

Montréal, 21 juillet 2011 - Veuillez noter que **pour le prochain exercice financier 2012-2013 de la SODEC, trois dates de dépôt** seront prévues **au lieu de deux**, pour les demandes d'aide à la production de longs métrages de fiction – secteur privé (volet 1,1).

<u>Date de dépôt</u>	<u>Date de décision¹</u>
9 septembre 2011	16 décembre 2011
3 février 2012	25 mai 2012
6 septembre 2012	13 décembre 2012

EXCEPTIONNELLEMENT pour l'exercice financier 2012-2013, trois dates de dépôt sont prévues, pour qu'à l'avenir les engagements financiers de l'automne soient confirmés dans l'année en cours (exemple : engagements financiers de l'automne 2012 confirmés dans l'exercice financier 2012-2013 plutôt que 2013-2014, comme c'est le cas actuellement).

La direction du cinéma et productions télévisuelles a décidé d'appliquer cette mesure qui vise essentiellement à raccourcir les délais d'attente des entreprises de production pour obtenir les lettres d'engagement financier (lettre chiffrée obligatoire avant toute signature de contrat) de la SODEC.

Cette mesure, **qui s'appliquera uniquement pour 2012-2013**, fera en sorte que dans les exercices financiers suivants, les lettres d'engagement, suite au dépôt des projets de l'automne, ne souffriront plus de délai de six mois (ou plus, comme en ce moment) puisque les décisions seront rendues dans l'exercice financier en cours.

Pour ce faire, l'enveloppe budgétaire globale de 2012-2013, destinée aux longs métrages de fiction (volet 1,1 – secteur privé), **sera répartie entre trois dépôts au lieu de deux** ; le nombre de projets retenus par dépôt sera diminué mais le nombre total annuel demeure sensiblement le même que dans les années antérieures. Pour les années suivantes, l'enveloppe budgétaire sera répartie entre deux dépôts annuellement.

Cette année de transition permettra d'une part, à la SODEC de transmettre des lettres d'engagement financier aux producteurs dans un délai plus court et d'autre part, de permettre à ceux-ci d'avoir accès aux investissements de la Société plus rapidement.

Merci de votre collaboration

Catherine Loumède
Directrice générale par intérim
Direction cinéma et productions télévisuelles

¹ Nous invitons les entreprises à consulter le calendrier des dates de dépôt sur le site de la Sodec, en cas de modifications.